

Décret n° 96-276 du 11 Juin 1996
portant nomination de Monsieur NZIKOU Jean
en qualité de Représentant Permanent du CONGO
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres
organisations internationales installées à GENEVE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 21-89 du 18 Novembre 1989 portant refonte du statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 92-555 du 19 Août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;
Vu le décret n° 93-580 du 30 Novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;
Vu le décret n° 93-582 du 30 Novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;
Vu le décret n° 94-354 du 3 Août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la francophonie et aux personnels des cabinets militaires près les Ambassades ;
Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95-32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur Jean NZIKOU, Administrateur en Chef des S.A.F. de 4° échelon, est nommé Représentant Permanent de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations

internationales installées à GENEVE avec rang et prérogatives d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire.

ARTICLE 2: Le présent décret, qui abroge le décret n° 96-99 du 22 février 1996 susvisé, prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 Juin 1996

Par le Président de la République,
P. le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,



Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération, chargé de la Francophonie,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,



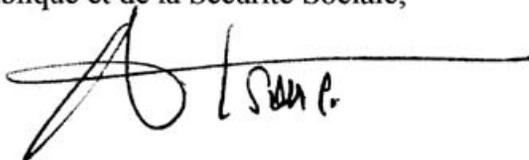
Destin Arsène TSATY-BOUNGOU.

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,

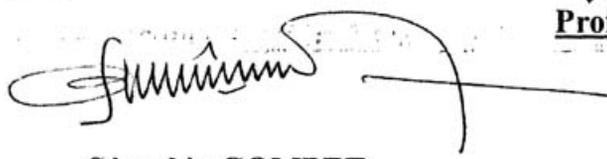


Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Le Ministre des Transports et de l'Aviation
Civile,



Professeur Anaclet TSOMAMBET



Séraphin GOMPET.

